

THE COLLEGE OF  
FAMILY PHYSICIANS  
OF CANADA



LE COLLÈGE DES  
MÉDECINS DE FAMILLE  
DU CANADA

# Gestion des relations avec l'industrie pharmaceutique et des soins de santé

Rapport sur l'IPSS 2018-2019 — Septembre 2020

## Contexte

En novembre 2013, le Conseil d'administration du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) approuvait le rapport intitulé *Relations du CMFC avec l'industrie pharmaceutique et des soins de santé* (<https://www.cfpc.ca/fr/policy-innovation/health-policy-gouvernement-relations/cfpc-policy-papers-position-statements/relationship-health-care-pharmaceutical-industry>). Par la suite, le Conseil a défini la voie à suivre pour gérer les relations avec l'IPSS de manière à assurer un meilleur contrôle, une indépendance financière accrue et une plus grande transparence. En suivant cette voie, le CMFC peut évaluer en continu ses politiques et sa performance par rapport à ces relations.

Le Conseil d'administration exige également que les comités qui chapeautent le développement professionnel continu (DPC),

le Forum en médecine familiale (FMF) et *Le Médecin de famille canadien (MFC)* fassent rapport chaque année sur la mise en œuvre des recommandations approuvées par le groupe de travail en novembre 2013. Le présent rapport contient les informations se rapportant à l'exercice financier 2018-2019 du CMFC et permet les comparaisons avec les deux exercices financiers précédents.

En 2019, le Conseil d'administration a mené bon nombre de discussions sur les relations du Collège avec l'IPSS. Ces discussions incluaient notamment une réflexion sur les données contenues dans le présent rapport ainsi qu'une consultation du personnel et des membres du CMFC via un sondage national et lors de l'Assemblée annuelle des membres de 2019. Lors de sa rencontre de janvier 2020, le Conseil a approuvé la motion suivante :

### **INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**

Reconnaissant les différentes perspectives sur la présence de l'industrie pharmaceutique au Forum en médecine familiale (FMF) et dans la revue *Le Médecin de famille canadien (MFC)* et son influence non consciente sur les ordonnances,

**QUE** le CMFC s'engage à accroître l'autonomie axée sur les données probantes du FMF et du *MFC* en écartant l'industrie pharmaceutique d'ici la fin de 2024.

### **EXPOSANTS AU FMF**

**QUE** les exposants liés au cannabis, à l'homéopathie et à la naturopathie soit éliminés du Hall d'exposition du FMF à compter du FMF 2021.

Les services et comités du CMFC touchés par cette motion mettent présentement en œuvre cette orientation stratégique et s'assureront de soutenir la vitalité de ces deux programmes de grande valeur.

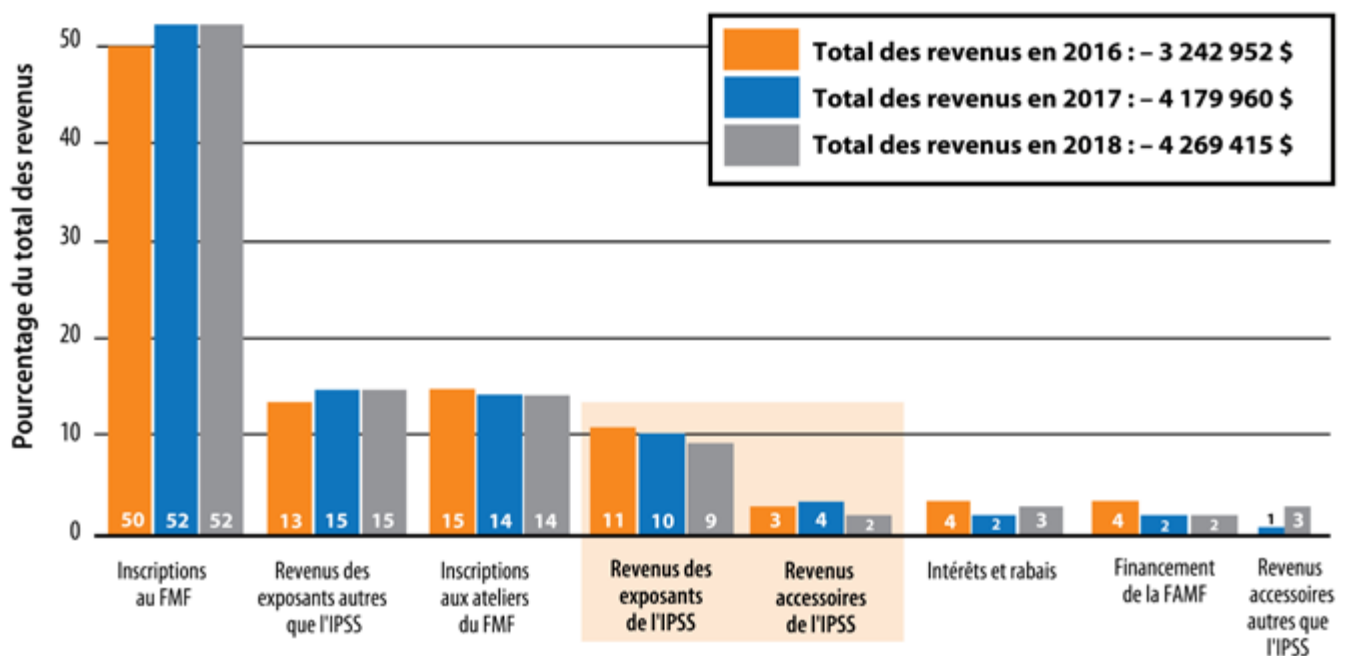
# Forum en médecine familiale

Le Comité du Forum en médecine familiale (FMF) a élaboré des politiques, lignes directrices et mesures d'application qui garantissent l'imputabilité et la gestion prudente des relations entre le CMFC et l'IPSS. Elles sont décrites en détail dans le [rapport de janvier 2019](https://www.cfpc.ca/fr/policy-innovation/health-policy-government-relations/cfpc-policy-papers-position-statements/relationship-health-care-pharmaceutical-industry) (<https://www.cfpc.ca/fr/policy-innovation/health-policy-government-relations/cfpc-policy-papers-position-statements/relationship-health-care-pharmaceutical-industry>). Le Comité veille à ce que ses activités soient conformes à la [Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées](https://portal.cfpc.ca/resourcesdocs/uploadedFiles/CPD/National_Standard_for_Support_of_Accredited_CPD_Activities_FINAL_ver_23-1_FR_FINAL.pdf) (la Norme) ([https://portal.cfpc.ca/resourcesdocs/uploadedFiles/CPD/National\\_Standard\\_for\\_Support\\_of\\_Accredited\\_CPD\\_Activities\\_FINAL\\_ver\\_23-1\\_FR\\_FINAL.pdf](https://portal.cfpc.ca/resourcesdocs/uploadedFiles/CPD/National_Standard_for_Support_of_Accredited_CPD_Activities_FINAL_ver_23-1_FR_FINAL.pdf)).

## Rapport sur les revenus du FMF

Les revenus du FMF sont divulgués intégralement, examinés et approuvés par le Comité sur le FMF, le Comité des finances et de la vérification et le Conseil d'administration du CMFC. Tous les revenus provenant d'intérêts commerciaux, y compris l'IPSS, font l'objet d'un suivi et d'un rapport annuel (Figures 1 et 2).





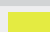







**Figure 1.** Sources de revenus du FMF pour 2016, 2017 et 2018

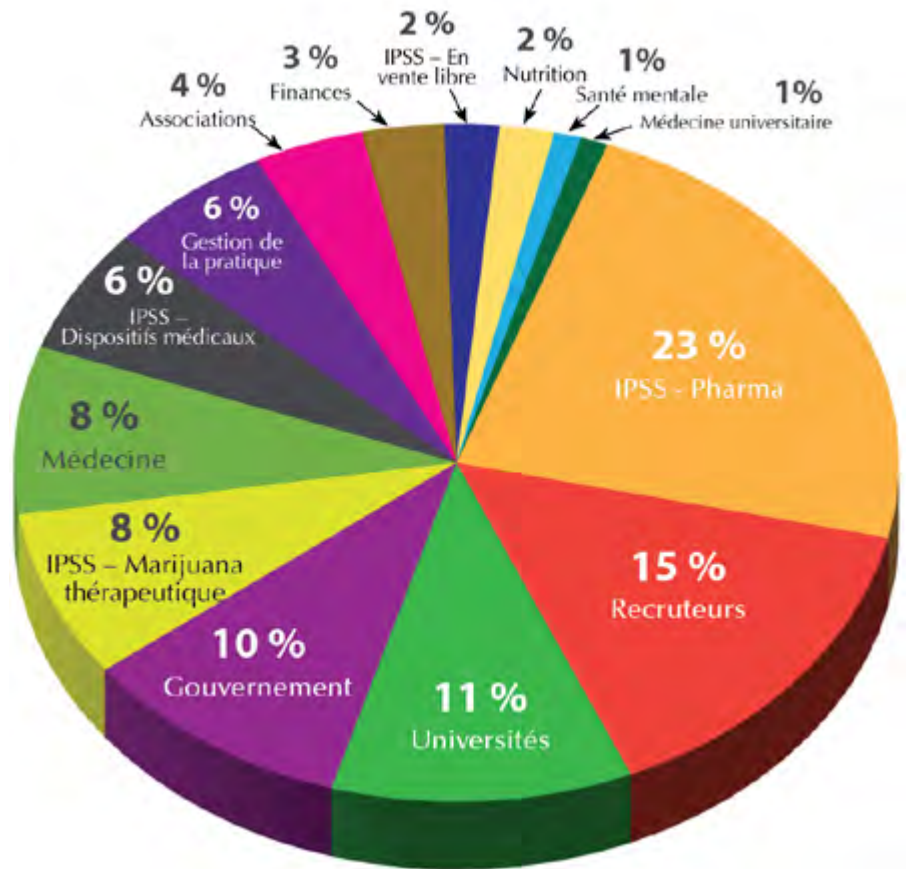


### Constatation clé

En 2018-2019, le bureau national du CMFC a reçu 11 650 \$ (3,1 pour cent) et ses sections provinciales 22 800 \$ (5,0 pour cent) en revenus provenant de l'IPSS pour l'examen de programmes de DPC. Il s'agit d'une baisse comparativement à 2017-2018, lorsque cette tranche représentait respectivement 7,5 pour cent et 10,4 pour cent des revenus du bureau national et des sections provinciales (Figure 4).

**Figure 2. Revenus des exposants au FMF 2018**

Revenus des exposants TOTAL DE 1 026 346 \$		
%	Source	
23 %	IPSS – Pharma	
15 %	Recruteurs	
11 %	Universités	
10 %	Gouvernement	
8 %	IPSS – Marijuana thérapeutique	
8 %	Médecine	
6 %	IPSS – Dispositifs médicaux	
6 %	Gestion de la pratique	
4 %	Associations	
3 %	Finances	
2 %	IPSS – En vente libre	
2 %	Nutrition	
1 %	Santé mentale	
1 %	Médecine universitaire	



### Constatation clé

Lors du FMF 2018, 39 pour cent du total des revenus des exposants provenaient de l'IPSS, en baisse par rapport à 41 pour cent en 2017 et 44 pour cent en 2016.



## Le Médecin de famille canadien

Le marché canadien de la publicité pour les revues médicales demeure volatil. Du côté de l'IPSS, la tendance à développer des produits spécialisés plutôt que des produits destinés au marché des soins primaires s'est maintenue, entraînant une réduction totale de l'ensemble des dépenses de publicité dans notre secteur.

Pour l'exercice financier 2018-2019, les revenus du *MFC* s'élevaient à 944 457 \$ (Tableau 1).

À titre comparatif, ils s'élevaient à 841 774 \$ en 2017-2018 et à 984 550 \$ en 2016-2017. Le total des revenus publicitaires était similaire à celui de l'exercice précédent. Le pourcentage des revenus provenant de l'IPSS était presque identique à celui de l'exercice précédent et représentait 27,8 pour cent du total des revenus. Par comparaison, ce pourcentage était de 28,3 pour cent en 2017-2018 et de 47,5 pour cent en 2016-2017.

**Tableau 1.** Sources de revenus du *MFC* en 2018-2019

Catégorie	Montant
Annonces classées	432 435 \$
Ventes de publicité	214 133 \$
Publicité non pharmaceutique	169 121 \$
Publicité Web	48 852 \$
Publicité Web (non pharmaceutique)	19 441 \$
Frais de circulation à l'extérieur du pays	44 581 \$
Emballage cello — Encarts	42 390 \$
Emballage cello — Recouvrement	24 211 \$
Impression, autre que la revue	30 366 \$
Abonnements	5 422 \$
Réimpressions	3 565 \$
Recettes diverses	7 803 \$
Services de publication	24 500 \$
Sous-total des revenus	1 066 820 \$
Publicité — Rabais	122 363 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>944 457 \$</b>
<b>Revenus provenant de l'IPSS</b>	<b>262 985 \$</b>
<b>(% du total)</b>	<b>28 %</b>

### Constatation clé

Les revenus provenant de la publicité pharmaceutique sont demeurés inchangés en 2018-2019, représentant environ 28 pour cent des revenus totaux.

Comme certaines revues ont abandonné le marché ou réduit leur fréquence de publication, nous avons constaté que, depuis la deuxième moitié de l'année 2019, le total des revenus publicitaires du *MFC* a connu une modeste augmentation. Les revenus en fin d'exercice dépasseront probablement les prévisions pour 2019-2020, avec un pourcentage provenant de l'IPSS probablement plus élevé que pour les deux exercices précédents.

Nous allons continuer de mettre en œuvre la motion approuvée par le Conseil en janvier 2020 en cherchant d'autres sources de revenus non liées à cette industrie.

# Développement professionnel continu (DPC)

## Des changements récents dans les politiques du CMFC et le milieu externe du DPC

Presque 44 000 médecins de famille participent chaque année au programme Mainpro+<sup>MD</sup>. Les participants Mainpro+ doivent déclarer 250 crédits par cycle de cinq ans, dont au moins 125 obtenus pour des activités certifiées et le reste pour des activités non certifiées.

En 2019, le Comité national du développement professionnel continu (CNDPC) a approuvé la motion voulant que

Les représentants d'intérêts commerciaux (compagnies pharmaceutiques, producteurs ou fournisseurs de cannabis médical, compagnies d'équipement médical, firmes de marketing ou de communications, etc.) ne peuvent **en aucun cas** agir en tant qu'animateurs, conférenciers et/ou formateurs lors de la présentation de programmes certifiés Mainpro+.

Cette nouvelle politique limite encore davantage le potentiel d'influence de l'IPSS sur les activités certifiées Mainpro+.

### À propos des revenus du DPC

Le CMFC et ses sections provinciales assurent la certification des programmes de DPC, les rendant ainsi admissibles à l'octroi de crédits Mainpro+. Les demandes d'examen pour ces programmes ou activités sont soumises via la plateforme CERT+. Les revenus proviennent de deux sources : les frais de demande de certification et les frais d'examen sur le plan de l'éthique. Dans le cas d'une demande de certification, les frais sont basés sur divers facteurs : demande pour une certification nationale ou provinciale, nombre de crédits par heure demandé et soutien d'une organisation à but lucratif.

Les examens sur le plan de l'éthique constituent une deuxième source de revenus. Avant sa présentation, toute séance d'un programme élaboré par une organisation à but lucratif ou avec son soutien financier doit être soumise à un examen sur le plan de l'éthique afin de s'assurer qu'elle est exempte

de partialité commerciale ou de marketing. Il est important de noter que les entreprises à but lucratif incluent celles de l'IPSS et d'autres secteurs, comme les entreprises de formation médicale indépendantes.

Le bureau national du CMFC tire des revenus des sources suivantes :

- Frais de demande exigés pour tous les programmes certifiés nationaux offerts au Canada
- Frais de demande et d'examen sur le plan de l'éthique pour tous les programmes offerts à l'extérieur du Canada
- Un montant de 50 \$ sur les frais de demande et de 50 \$ sur les frais d'examen sur le plan de l'éthique effectué pour les programmes avec certification provinciale; le reste de ces revenus est dirigé vers les dix sections provinciales



Les frais actuels sont présentés au **Tableau 2**.

**Tableau 2.** Frais de demande de certification Mainpro+ par type de programme

PROGRAMME OFFERT	Programmes certifiés à l'échelle nationale (inclus les programmes offerts à l'extérieur du Canada)			Programmes certifiés à l'échelle provinciale		
	UN CRÉDIT PAR HEURE	DEUX CRÉDITS PAR HEURE	TROIS CRÉDITS PAR HEURE	UN CRÉDIT PAR HEURE	DEUX CRÉDITS PAR HEURE	TROIS CRÉDITS PAR HEURE
Avec soutien à but lucratif	850 \$	950 \$	1050 \$	650 \$	S.O.	S.O.
Sans soutien à but lucratif	500 \$	600 \$	700 \$	450 \$	S.O.	S.O.

S.O. : Sans objet

## Revenus du DPC provenant de l'IPSS — une mise en garde au sujet des données

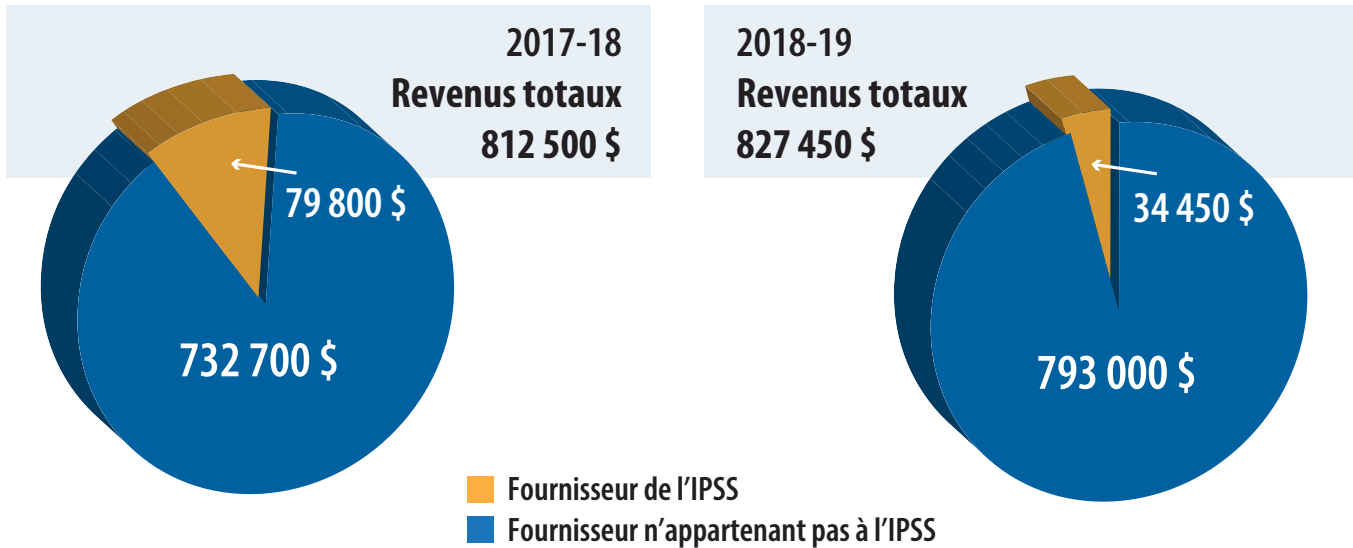
Même si des améliorations ont été apportées à la plateforme CERT+, recueillir toutes les données se rapportant aux revenus découlant de la certification et à leurs relations avec l'IPSS pose encore certaines difficultés. Des mises en garde s'imposent donc quant à l'interprétation de l'information disponible. Il existe toujours des défis quant à la présentation d'un portrait global du financement du DPC par l'IPSS :

- Les frais de l'examen sur le plan de l'éthique ne sont pas recueillis dans tous les cas. Les programmes universitaires certifiés sont considérés comme exemptés des examens sur le plan de l'éthique; un seul examen est requis (plutôt qu'un examen pour chaque séance) pour les clubs de lectures et les conférences hospitalières/dans les cliniques; et le premier examen sur le plan de l'éthique est fourni sans frais pour les programmes provinciaux certifiés d'un crédit par heure.
- Les entreprises de formation médicale sont représentées dans la catégorie non IPSS, bien qu'elles puissent aussi travailler directement à contrat pour des entreprises de l'IPSS. Ces entreprises peuvent proposer des programmes de certification seulement quand elles travaillent de façon indépendante.
- Les fournisseurs de DPC au Canada qui souhaitent faire certifier leurs programmes peuvent recevoir de l'appui financier ou non financier de la part d'organisations externes, notamment de l'IPSS, conformément à la [Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées](https://portal.cfpc.ca/resourcesdocs/uploadedFiles/CPD/National%20Standard%20for%20Support%20of%20Accredited%20CPD%20Activities%20FINAL%20ver%2023-1.pdf) (<https://portal.cfpc.ca/resourcesdocs/uploadedFiles/CPD/National%20Standard%20for%20Support%20of%20Accredited%20CPD%20Activities%20FINAL%20ver%2023-1.pdf>). La Norme nationale a créé de nouvelles restrictions qui limitent le rôle de l'IPSS à celui de commanditaire et qui renforcent l'indépendance des comités de planification scientifique.
- Quand du soutien d'organisation à but lucratif est déclaré, ces demandes font l'objet d'un examen sur le plan de l'éthique chaque fois que le programme est présenté.
- Les données disponibles ne comprennent **pas** celles des programmes approuvés par les bureaux de DPC des universités au nom du CMFC par l'intermédiaire de leur accréditation par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC). Les bureaux universitaires de DPC téléversent de l'information dans le système CERT+. Cependant, ils n'indiquent pas pour le moment si les programmes ont été financés par l'IPSS. Le CMFC ne tire aucun revenu des activités de DPC certifiées par les universités.

## Revenus du Département de DPC provenant de l'IPSS — les données

Les graphiques qui suivent (Figure 3) montrent les revenus totaux du CMFC provenant ou non de l'IPSS pour 2017-2018 et 2018-2019.

**Figure 3.** Revenus du DPC combinés pour le bureau national et les sections provinciales – IPSS c. non IPSS (2017-2018, 2018-2019)



### Constatation clé

En 2018-2019, le CMFC et ses sections provinciales ont reçu un total de 34 450 \$ en revenus de sources de l'IPSS, ce qui constituait 4,2 pour cent de l'ensemble de ses revenus. Il s'agit d'une baisse comparativement à l'année précédente (Figure 3), lors de laquelle ces revenus s'élevaient à 79 800 \$ (9,8 pour cent).

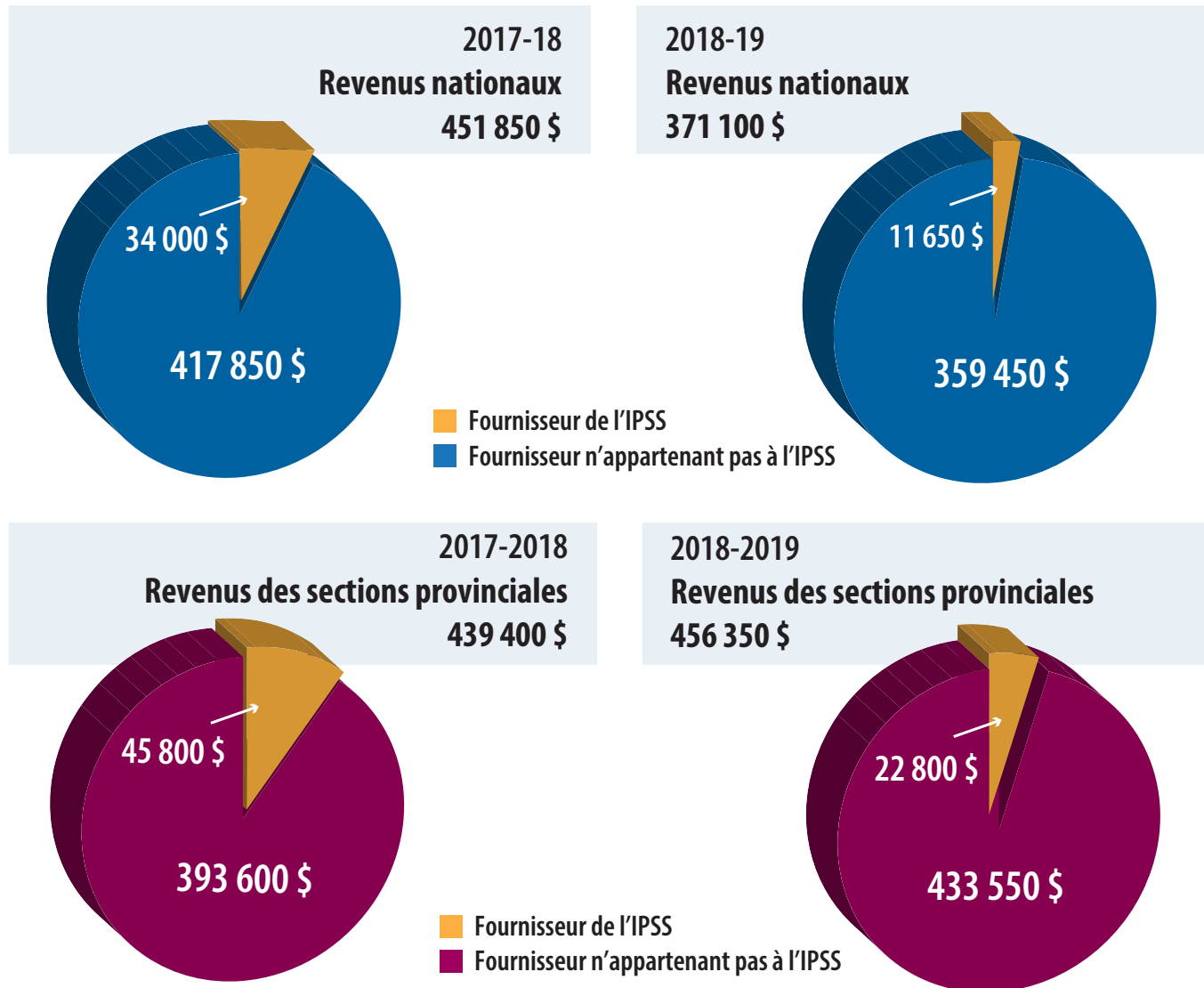
Cette baisse des revenus provenant de l'IPSS est imputable au lancement de la Norme le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Depuis, l'IPSS et ses représentants ne sont plus autorisés à soumettre des programmes à la certification Mainpro+. Par conséquent, le Département de DPC n'a reçu aucun revenu d'entreprises du secteur de l'IPSS pour quelque activité que ce soit après cette date. Les revenus

de 4,2 pour cent que nous déclarons sont imputables à des programmes toujours offerts en 2018-2019 qui avaient été approuvés avant la Norme et/ou à des programmes soumis au CMFC et qui, par la suite, lors du processus d'examen, ne se sont pas avérés conformes à la Norme. Le CMFC et ses sections provinciales conservent les frais de demande, que la demande de certification soit acceptée ou non.



Les graphiques qui suivent (Figure 4) montrent les revenus totaux du CMFC national et des sections provinciales provenant ou non de l'IPSS pour 2017-2018 et 2018-2019.

**Figure 4.** Revenus du DPC nationaux et des sections provinciales – IPSS c. non IPSS (2017-2018, 2018-2019)



### Constatation clé

En 2018-2019, le bureau national du CMFC a reçu 11 650 \$ (3,1 pour cent) et ses sections provinciales 22 800 \$ (5,0 pour cent) en revenus provenant de l'IPSS comparativement à 2017-2018, lorsque cette tranche représentait respectivement 7,5 pour cent et 10,4 pour cent des revenus du bureau national et des sections provinciales (Figure 4).

## Soutien des activités de DPC par l'IPSS au Canada

En se basant sur l'information recueillie à partir des demandes de certification Mainpro+ reçues via la plateforme CERT+, le CMFC peut fournir des données sur la prévalence du financement provenant de l'IPSS pour les activités de DPC certifiées par le CMFC et ses sections provinciales. En 2018-2019, 29 pour cent des programmes ont indiqué qu'ils avaient reçu du soutien financier ou non financier d'une organisation de l'IPSS, une légère diminution comparativement à 31 pour cent en 2017-2018.

## Regard vers l'avenir

Les revenus provenant de l'IPSS comptent présentement pour environ quatre pour cent des revenus reçus par le Département de DPC pour l'examen et la certification des activités de DPC pour les médecins de famille. On s'attend à ce que ce chiffre diminue presque à zéro en 2019-2020 quand le plein effet de la Norme se fera sentir. Le Département de DPC a l'intention d'intégrer d'autres améliorations à la plateforme CERT+ pour permettre une meilleure classification des fournisseurs de DPC et préciser les sources de financement des activités de DPC. Cela contribuera à valider davantage les données contenues dans le présent rapport au cours des prochaines années.

Le Département de DPC du CMFC s'engage à gérer ses relations avec les organisations de l'IPSS de façon éthique et transparente tout en s'assurant que les membres du CMFC et les participants Mainpro+ non-membres continuent d'avoir accès à des activités de DPC pertinentes pour la pratique et de haute qualité. Avec le soutien du CNDPC, qui examine constamment les politiques relatives au DPC du Collège, nous mettons tout en œuvre pour nous améliorer sans cesse dans notre gestion des relations avec l'IPSS dans le domaine du DPC.

## Conclusion et orientation du Conseil d'administration du CMFC

Ce rapport décrit les revenus que le CMFC reçoit de l'IPSS pour trois éléments clés des programmes et services qu'il fournit : le Forum en médecine familiale (11 pour cent des revenus en 2018), *Le Médecin de famille canadien* (27,8 pour cent en 2018-2019) et la certification du DPC (4,2 pour cent en 2018-2019). En pourcentage du revenu total, ces revenus sont tous en régression, ce qui reflète l'élaboration active de politiques et leur application par le CMFC et les tendances générales de l'IPSS concernant l'éducation, le marketing et la publicité.

Tel que noté au début du présent rapport, le Conseil d'administration a mené bon nombre de discussions sur les relations du Collège avec l'IPSS. Ces discussions incluaient notamment une réflexion sur les données contenues dans le présent rapport ainsi qu'une consultation du personnel et des membres du CMFC via un sondage national et lors de l'Assemblée annuelle des membres de 2019. Lors de sa rencontre de janvier 2020, le Conseil a approuvé la motion suivante :

### **INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**

Reconnaissant les différentes perspectives sur la présence de l'industrie pharmaceutique au Forum en médecine familiale (FMF) et dans la revue *Le Médecin de famille canadien* (MFC) et son influence non consciente sur les ordonnances,

**QUE** le CMFC s'engage à accroître l'autonomie axée sur les données probantes du FMF et du MFC en écartant l'industrie pharmaceutique d'ici la fin de 2024.

### **EXPOSANTS AU FMF**

**QUE** les exposants liés au cannabis, à l'homéopathie et à la naturopathie soit éliminés du Hall d'exposition du FMF à compter du FMF 2021.

Les services et comités du CMFC touchés par cette motion mettent présentement en œuvre cette orientation stratégique et s'assureront de soutenir la vitalité de ces deux programmes de grande valeur.